

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. CHARBONNIER François, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant M. PERROUSSET Robert.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 6

Absents : 1

### Etaient présents :

Mme AUBERGER Clotilde, M. BISCHOFF Raphaël, M. CHARBONNIER François, M. GIL Olivier, Mme PERROUSSET Gwenaëlle, M. TIFFAY Jacky

### Procuration(s) :

Mme BLONDET Isabelle donne pouvoir à M. CHARBONNIER François

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLONDET Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CHARBONNIER François

Date de convocation  
17/03/2026

## ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 7 - À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1  
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6 - Majorité absolue : 4

A obtenu :

-M. GIL Olivier 6 voix (six)

**M. GIL Olivier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES  
Le Maire,

